Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D131-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 48

Présents à la séance : 43 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle du Marais à Branges sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Mme Aurélie GRAVALLON, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER (suppléante), M. Guy MASSOT (suppléant), M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Bertrand RODOT, Madame Elodie BERNARD, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Guillaume BADET pouvoir donné à Mme Hélène OGES, M. Stéphane BESSON suppléé par Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT suppléée par M. Guy MASSOT.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

8.9 CULTURE

C2026-131 Cession d'ouvrages du Réseau de lecture publique à l'association « Animation et découvertes »

Vu la délibération CC2017-142 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2017 relative aux critères de retrait des ouvrages des collections du Réseau de lecture publique ;

Considérant que les bibliothèques procèdent régulièrement au retrait de certains ouvrages de leurs collections afin d'assurer leur actualisation et leur adéquation aux besoins des usagers ;

Considérant que les ouvrages concernés par la présente cession ont été retirés conformément aux critères définis par la délibération CC2017-142 ;

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D131-DE

Considérant l'intérêt de donner une seconde vie à ces ouvrages en les rendant accessibles au public dans le cadre d'une opération à caractère caritatif ;

Le Président,

EXPLIQUE qu'à l'issue du travail de retrait d'ouvrages des collections du Réseau de lecture publique, il est proposé de céder à titre gracieux les ouvrages en état correct à l'association « Animation et découvertes », association culturelle et de loisirs située 10 place de la mairie 71580 Frontenaud et présidée par Madame Maguy BECHE. L'association œuvre notamment en faveur de la lecture, du développement culturel et de la lutte contre l'illettrisme.

PRÉCISE que l'association proposera ces ouvrages à la vente aux particuliers lors de la manifestation organisée à Frontenaud le samedi 21 novembre 2026 et que l'intégralité des recettes sera reversée au Téléthon.

INDIQUE que la fixation des prix de vente relève de l'association. Afin de favoriser l'accessibilité des ouvrages au plus grand nombre tout en soutenant l'objectif caritatif de l'opération, il est toutefois préconisé de retenir des tarifs modiques, de 0,50 € à 2 € par document et de 7 € à 12 € pour les lots de 5 à 10 ouvrages. Les acquéreurs pourraient également, s'ils le souhaitent, verser un montant supérieur à titre de don complémentaire au profit du Téléthon.

PROPOSE au Conseil communautaire d'approuver la cession à titre gracieux des ouvrages concernés à l'association « Animation et découvertes ».

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession à titre gracieux à l'association « Animation et découvertes » d'ouvrages retirés des collections du Réseau de lecture publique conformément aux critères définis par la délibération CC2017-142 ;

PRÉCONISE, à titre indicatif, que les ouvrages soient proposés à la vente à des tarifs modiques, compris entre 0,50 € et 2 € par document et entre 7 € et 12 € pour les lots de 5 à 10 ouvrages, afin de favoriser leur accessibilité au plus grand nombre et de soutenir l'objectif caritatif de l'opération.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

Date 07 octobre 2026

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07 octobre 2026